



## AVIS DE COURSE

|                                 |   |
|---------------------------------|---|
| <b>Nom de l'épreuve :</b>       | <b>COUPE NATIONALE 420</b>                |
| <b>Dates :</b>                  | <b>Du 14 au 19 juillet 2012</b>           |
| <b>Lieu :</b>                   | <b>TREBEURDEN</b><br><i>Cotes d Armor</i> |
| <b>Autorité Organisatrice :</b> | <b>Ecole de voile de TREBEURDEN</b>       |

Autorités organisatrices : L'école de voile de Trébeurden affiliée à la FFVoile, associée à l'Uniqua France organise du 14 au 19 juillet 2012 la « COUPE NATIONALE 420 » à Trébeurden.

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2009 2012 y compris les prescriptions fédérales.
- 1.2. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers *seront* précisées en annexe *des IC*, « Prescriptions ».
- 1.3 Les règles de la Classe 420
- 1.4 Les règlements fédéraux
- 1.5 En cas de conflit dans la traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

### 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'I.S.A.F (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### 3. ADMISSION ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe 420.
  - 3.1.1. Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur confirmation d'inscription :
    - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
    - si nécessaire, la fiche de sur classement dûment complétée
    - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
    - le certificat de conformité (« measurement form ») du bateau



Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

Les équipages désirant participer doivent renvoyer leur fiche d'inscription remplie accompagnée du règlement par chèque à l'ordre de : Ecole de voile de Trébeurden

Les pré-inscriptions sont à envoyer à :

**ECOLE DE VOILE DE TREBEURDEN  
3 ROUTE DE TRAOU MEUR  
22560 TREBEURDEN**

**Pré-inscription des bateaux accompagnateurs**

Tout entraîneur ou accompagnateur présent sur l'eau avec un bateau moteur doit se pré-inscrire avant le 30 juin en précisant le type de bateau utilisé, la marque et la puissance de son moteur et son numéro d'immatriculation (formulaire à remplir)

**4. DROITS A PAYER**

Les droits requis sont les suivants :

100.00 € jusqu'au 30 juin 2012

130.00 € à partir du 1 juillet 2012

Toute pré-inscription non accompagnée d'un chèque ne sera pas prise en compte sauf pour les étrangers qui pourront s'inscrire et payer leur inscription sur place.

**5. PROGRAMME**

**5.1. Confirmation des inscriptions et jauge :**

Le samedi 14 juillet 2012 et dimanche 15 juillet de 9h00 à 17h00

**5.2. Jours de courses :**

Samedi 14 juillet 2012 : de 14h00 à 17h00 jauge et inscriptions

Dimanche 15 juillet de 9h00 à 17h00 jauge et inscriptions

12h challenge **Maguet** : manches d'entraînement

(Classement effectué sur les trois premiers équipages de chaque ligue)

Lundi 16 juillet            11h00 1er signal d'avertissement    Courses à suivre

Mardi 17 juillet            11h00 1er signal d'avertissement    Courses à suivre

Mercredi 18 juillet        11h00 1er signal d'avertissement    Courses à suivre

Judi 19 juillet              10h00 1er signal d'avertissement    Courses à suivre

17h00 Proclamations des résultats

L'heure limite du départ de la dernière manche du jeudi 19 juillet sera donnée par avenant le mercredi 18 juillet avant 19h00.



## 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

**6.1** Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions les 14 et 15 juillet 2012.

**6.2 le Challenge Maguet se courra le dimanche 15 juillet 2012 en 2 courses en flotte (classement effectué sur les trois premiers équipages de chaque ligue)**

**Le format de courses et les instructions de course seront définis par avenant le samedi 14 juillet 2012 avant 20h.**

**Seuls les concurrents ayant confirmés leur inscription seront autorisés à participer au challenge Maguet.**

## 7. JAUGE

Tous les voiliers devront être en conformité avec les règles de classe. Les certificats de conformité ou les Measurement Form seront présentés au moment du contrôle de jauge, ainsi que l'autorisation de port de publicité.

Les voiles non préalablement certifiées ne seront pas acceptées.

Des contrôles de jauge pourront être effectués tout au long de l'épreuve.

## 8. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : Type trapèzes ou triangle ou banane

**Si le nombre d'inscrits est inférieur ou égal à 60 bateaux, il n'y aura qu'un seul groupe.**

**Si le nombre d'inscrits est supérieur à 60 bateaux, l'épreuve se déroulera en groupes avec phases Qualificatives et finales suivant les règles définies en Annexe 1**

## 9. CLASSEMENT

Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 4

Le système de points à minima sera appliqué (RCV A4.1)

Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score est de : 5.

## 10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.



## **11. RESPONSABILITE**

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

## **12. ASSURANCE**

Les coureurs étrangers, ainsi que leurs accompagnateurs et entraîneurs devront être assurés contre les dommages et les accidents causés aux personnes et aux matériels à tous moments pendant la durée de l'épreuve, à terre comme sur l'eau, pour un montant minimum de 1 500 000.00 €. Ils devront en apporter la preuve en confirmant leur inscription.

## **13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

**ECOLE DE VOILE DE TREBEURDEN  
3 ROUTE DE TRAOU MEUR  
22560 TREBEURDEN**

**Tel : 02.96.23.51.35  
Portable 06.0716.47.69  
E mail : [evt@ev-trebeurden.com](mailto:evt@ev-trebeurden.com)**